

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité enviror	nnementale
Date de réception : \[\lambda \lambd	Dossier complet le :	N° d'enregistrement 2022 - 479
AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE LA BAIE	1. Intitulé du projet DU MOULE	
2. Identification d	u (ou des) maitre(s) d'ouvrage o	u du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	CONSEIL REGIONAL DE LA GUA	DELOUPE
Nom, prénom et qualité de la personne haoilitée à représenter la personne morale	Ary CHALUS, président du cons	eil régional
RCS / SIRET 2 3 9 7 1 0 0	1 5 0 0 0 2 9 For	me juridique COLLECTIVITE TERRITORIALE
Joign	ez à votre demande l'annexe	obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à dimensionnement correspondar	à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et it du projet
N° de catégorie et sous-catégorie 11° a)Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	(Préciser les éventuelles rubriqu	au regard des seuils et critères de la catégorie ves issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) iveau de la ravine Ouest. Cas par cas
12° Récupération de territoire sur la mer	Augmentation de la longueur de	plage, recul de la ligne d'eau. Cas par cas
13. Travaux de rechargement de plage	Tous travaux de rechargement d	e plage. Cas par cas
	4. Caractéristiques générales o	du projet
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la ru	ubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ntuels travaux de démolition	
Le Conseil Régional de la Région Guadelo Le projet inclus: - Le rechargement sédimentaire de la place de la sécurisation de la zone de baignade o	ge d'environ 4 500 m3 ;	ent de plage de la Baie du Moule.
 L'aménagement d'une zone de stationn Des aménagements paysagers permette Des aménagements pour collecter les et La mise en place d'un géotube afin de re 	ant de diminuer l'impact visuel de l aux pluviales et limiter l'érosion de	la plage;

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ces aménagements sont :

Objectif 1 : disposer d'une plage en sable suffisamment large pour les usagers du site ;

Objectif 2 : assainir la plage des macros-déchets et des algues vertes ;

Objectif 3 : protéger durablement le littoral de sa tendance érosive.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de rechargement de la plage:

- -Reprofilage de la plage existante permettant de limiter les apports de sable et d'homogénéiser l'aspect après le rechargement
- -Transport du sable de la carrière jusqu'au site. Le transport terrestre routier est privilégié au vu de l'éloignement de la carrière et du coût d'apport par voie nautique.
- -Régalage du sable sur l'ensemble du linéaire à traiter à l'aide d'une pelle mécanique.
- -Implantation en haut de plage d'une barrière de type ganivelle pour lutter contre l'érosion éolienne.
- -Revitalisation du haut de plage.

Géotube:

L'entreprise en charge de la mise en place du géotube devra disposer de matériel de pompage d'une capacité minimum de 200 m3/h. Une pompe de secours devra obligatoirement être disponible sur site au cas où la pompe en fonction tomberait en panne. Le remplissage du tube devra être réalisé en une seule opération, sans interruption, soit 112m3 à injecter. En considérant une pompe de 200m3/h et un mélange de 15% de sable, soit 30m3/h, il faudra théoriquement 3.7h pour remplir le géotube. Le tube sera rempli de sable injecté hydrauliquement.

Zone de stationnement et eaux pluviales:

Les travaux d'aménagement de la zone de stationnement et des zones ombragées comprendront notamment tous les travaux préparatoires et préparation des emprises (visites préalables, repérage des réseaux existants, les installations de chantier, la signalisation temporaire, le nettoyage et dégagement des emprises nécessaire à l'exécution des travaux, la fourniture et la pose des mobiliers urbains).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est prévu de :

- -Un premier rechargement de la plage de 4 060 m³, sur une largeur utile de 25m à partir de l'isoligne 1m;
- -Un complément de rechargement à l'Est de la plage avec un apport de 430 m³ supplémentaires, sur une largeur utile de 12m à partir de l'isoligne 0.5m, , afin de ne pas impacter la zone végétale en cours de développement sur le haut de cette zone de la plage
- -Pour la zone de stationnement de 768 m², , la structure actuelle en sable sera laissée en l'état. Cette zone pourra accueillir environ 29 places (non délimitées) dont 1 place PMR et 6 places pour les vélos
- -Afin de limiter les dépôts de polluant au niveau de la plage, il a été retenu de diriger les écoulements en sortie de la ravine Nord-Ouest, plus loin dans la baie. Pour cela, il sera mis en place un tube en géotextile remplis de sable (ou géotube).
- -Afin de limiter l'écoulement des eaux pluviales de la route sur la plage, il sera crée des caniveaux permettant leur évacuation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme L'opération projetée est soumise au régi l'Environnement.	entale devra être jointe au(x) dossiei	r(s) d'autorisa	tion(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du programa de Grando Volume de rechargement total Zone de stationnement dont places de stationnement en sal place PMR places vélos	eurs caractéristiques	on - préciser le	s unités de mesure utilisées Valeur(s) 4 500 m3 768 m² 29 1
Longueur/largeur/hauteur géotube nombre de bouées de balisage bi-coniq Carbets	ues		15m/4.25m/2m 8 2
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Plage de la Baie du Moule A l'entrée Ouest de la ville du Moule, Accessible directement depuis la RN5	Coordonnées géographiques ¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b' et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: LE MOULE Coordonnées WGS UTM 20N: Départ: X 674 193 m / Y 1 806 686	Long, <u>16°33</u> Long, <u>16°33</u>	3'49"00 Lat. 6 1°36'81"69 3'54"49 Lat. 6 1°36'89"79 3'49"72 Lat. 6 1°36'69"83
4.7 S'aait-il d'une modification/extensi	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d t les projet et	e existant?	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X		
En zone de montagne ?		X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×		
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		La Baie du Moule est un site du Conservatoire du Littoral	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	D'après la consultation de l'inventaire de l'ONF	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le Plan de Prévention des Risques Naturels actuellement en vigueur sur la commune du Moule a été approuvé le 24 juin 2010. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Resources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le volume minimum nécessaire à ce rechargement a été estimé à 4 500 m³ à partir du sable marin issu de la carrière de Petit Havre en Guadeloupe. Une étude sédimentaire a été réalisée pour s'assurer de la tenue du nouvel apport Aucune analyse des prélèvements n'a montré de pollution normée, ni pour le sable de la Baie ni pour le sable de carrière.
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La baie du Moule est un site potentiel de ponte de tortues marines. Des mesures de suivi seront précisées dans le dossier Loi sur l'Eau
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Il est prévu de baliser la zone de baignade dangereuse Une demande d'AOT pour le balisage en mer sera déposée à la Direction de la Mer.		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est concerné par l'aléa cyclonique moyen, sismique moyen, et liquéfaction faible SUEZ Consulting a été missionné en 2018 afin de réaliser une étude hydraulique et hydro sédimentaire conformément au PPRN en vigueur. Le projet n'est pas de nature à aggraver le risque		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X			
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le trafic pourra se voir légèrement augmenté avec la fréquentation de la plage. Cependant, compte tenu du gabarit de la RN5, elle est en capacité d'accepter cet éventuel trafic supplémentaire.		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Des émissions sonores seront à prévoir en phase travaux. Cet impact sera temporaire. La plage est concernée par les nuisances sonores de la RN5		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	La présence de sargasses à certaines périodes de l'année est source de nuisances olfactive. L'aménagement de la plage tient compte de cette problématique notamment par la conservation d'un accès aux engins en charge du ramassage des sargasses sur la plage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Les travaux pourront être source de vibrations ponctuelles. Cet impact sera temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\square	L'éclairage actuel de la RN5 est source de pollution lumineuse mais ne fait pas partie du programme de ce projet. La commune pourra cependant être en charge de la réorientation dos à la mer des luminaires de la RN5 afin de ne pas éclairer la plage ni déranger les tortues marines. Une re-végétalisation est prévue entre la RN5 et la plage, réduisant l'impact des luminaires sur la plage. Il n'y aura pas d'éclairage au niveau du parking (si l'éclairage est vraiment nécessaire, il sera mis en place des bornes LED, moins impactantes).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Quelques déchets inertes seront produits en phase chantier. En phase d'exploitation les déchets émis par les visiteurs seront collectés dans des poubelles.

				Le projet vise à améliorer l'aspect visuel de la plage
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	\times		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
La commune c	lu Moule est actuellem	ent en	charge	du développement d'un nouveau giratoire en sortie de la baie du Moule (à plus avancés et pourrait ne pas être cumulés avec le projet présenté.
Est). Les trava	ux du giratoire semble	nt cepe	endani	plus availces et pourrait ne pas etre cumules avec le projet presente.
6.3 Les incide	ences du projet identi	liées a	υ 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	esqueis	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les zones végétalisées seront maintenues au maximum. La structure actuelle en sable sera maintenue pour la zone de stationnement.

L'éclairage de la RN5 devra être réorienté, dos à la plage (hors mission du Conseil Régional de la Guadeloupe). Cependant le projet prévoit la mise en place d'une végétalisation le long de la route, réduisant l'impact des luminaires sur la plage. Un suivi des tortues marines sera assuré avant le démarrage des travaux afin de vérifier la présence de tortues ou de nids sur la plage.

L'accès à la plage sera interdit aux véhicules motorisés, hors engins en charge de l'évacuation des sargasses.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Son ampleur ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans le sens où les impacts prévisibles sur l'environnement sont faibles à négligeables :

- bruit / vibration : ponctuellement en phase travaux, bruit limité en phase exploitation,
- lumière : réduction de l'impact à prévoir
- biodiversité: un suivi des tortures marines sera assuré
- déchets : faible émission en phase chantier, il est prévu d'assainir la plage des macros-déchets et des algues vertes
- trafic : la route nationale 5 est adaptée au trafic plus dense,
- ressources : une étude hydrosédimentaire a été réalisée pour s'assurer de la tenue du nouvel apport.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez compléter le tableau ci-joint en inoiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattacnent

Objet

P. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à BASSE-TERRE le, 20/12/2021

Le président du conseil régional

Signature

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

